



Conseil économique et social

Distr. générale
23 février 2004
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Quatrième session

Genève, 3-14 mai 2004

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Thèmes communs devant être examinés

à chacune des sessions : dialogue multipartite

Dialogue multipartite

Note du Secrétariat

Additif

Document de travail présenté par le grand groupe des petits propriétaires forestiers**

* E/CN.18/2004/1.

** Préparé par la Confédération européenne des propriétaires forestiers.



**Propriétaires de forêts familiales et de forêts communautaires
– la capacité sociale et l'identité culturelle, éléments clefs
de la mise en oeuvre de la gestion durable des forêts**

Résumé

Les propriétaires de forêts familiales et de forêts communautaires sont l'un des grands groupes les plus essentiels à l'exercice d'une gestion durable des forêts. Des partenariats et une concertation véritable avec les propriétaires de forêts familiales à tous les niveaux, local à mondial, permettront d'arriver progressivement à ce que les engagements internationaux trouvent une application constructive sur le terrain.

Les propriétaires de forêts familiales et de forêts communautaires forment un pôle dans les réseaux sociaux et culturels des régions rurales et semi-urbanisées. La mise en oeuvre de la gestion durable des forêts est étroitement liée à leurs traditions et à leur identité culturelle qui, en tant que telles, varient énormément d'une région du monde à l'autre.

La capacité des propriétaires de forêts familiales et de forêts communautaires pour aborder la gestion durable des forêts d'après leur expérience quotidienne de la nature n'est pas encore suffisamment comprise. Il en va de même de l'importance du fait que les forêts et leur gestion durable sont un élément clef de la prospérité des propriétaires de forêts familiales et de forêts communautaires et de leur identité culturelle.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	4
II. Généralités	4–18	4
A. L’engagement mondial	4–8	4
B. Propriétaires de forêts familiales et de forêts communautaires – la capacité sociale et l’identité culturelle, éléments clefs de la mise en oeuvre d’une gestion durable des forêts	9–16	5
C. L’importance d’un régime foncier et de droits de propriété sûrs	17–18	6
III. Mise en oeuvre des propositions pratiques du Groupe intergouvernemental/ Forum intergouvernemental sur les forêts	19–45	7
A. Aspects sociaux et culturels des forêts	19–34	7
B. Connaissances traditionnelles sur les forêts	35–38	9
C. Connaissance scientifique des forêts	39–41	10
D. Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts	42–45	10
IV. Conclusion	46–49	10
V. Mesures proposées aux responsables politiques et aux décideurs	50	11

I. Introduction

1. Le Conseil économique et social des Nations Unies a souligné dans son rapport sur la première session du Forum des Nations Unies sur les forêts (E/2001/42/Rev.1-E/CN.18/2001/3/Rev.1) l'importance de la participation aux travaux du Forum des grands groupes concernés par la gestion des forêts aux niveaux national, régional et mondial.

2. C'est sur les millions¹ de propriétaires de forêts familiales que retombent généralement les politiques arrêtées dans les forums mondiaux et nationaux. Mais ce sont souvent eux qui sont responsables de la mise en oeuvre de ces politiques sur le terrain et de la concrétisation des accords nationaux et mondiaux. Il leur faut faire face quotidiennement aux difficultés complexes que pose l'équilibrage des composantes souvent contradictoires de la gestion durable des forêts.

3. Le présent document de travail vise à établir une passerelle entre la pratique et la politique (et réciproquement) et à mettre en lumière la nécessité sur le terrain des partenariats qui correspondent aux éléments de fond de la quatrième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

II. Généralités

A. L'engagement mondial

4. Les forêts sont à la base de la vie sur terre. Elles remplissent diverses fonctions et fournissent différents produits et services aux sociétés rurales et urbaines.

5. Les principes suivants, énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et celle de Johannesburg sur le développement durable, doivent constituer le noyau de toutes les activités visant à promouvoir une gestion durable des forêts dans toutes les régions du monde.

Déclaration de Rio

- « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. » (Principe 1)
- « ... et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement, du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. » (Principe 22)

Déclaration de Johannesburg

- « Nous [les ministres] nous engageons à construire une société mondiale humaine, équitable et généreuse, consciente de la nécessité du respect de la dignité humaine de chacun .»
- « ... le développement durable suppose une perspective à long terme et une large participation à l'élaboration des politiques, à la prise de décisions et à la mise en oeuvre à tous les niveaux. En tant que partenaires sociaux, nous [les ministres] continuerons d'encourager l'émergence de partenariats stables

qui rassemblent les principaux groupes concernés dans le respect de leur indépendance, car chacun a un rôle important à jouer. »

Plan de mise en oeuvre de Johannesburg

- « ... ainsi que le respect de la diversité culturelle, sont essentiels pour réaliser le développement durable et garantir que tous en partagent les bienfaits. »

6. Le Plan de Johannesburg a mis l'accent sur une approche des politiques fondée sur le partenariat et qui répond réellement aux problèmes et préoccupations de ceux dont les moyens de subsistance dépendent des biens et services liés aux ressources naturelles et, en particulier, aux forêts. Sur cette base, toutes les parties intéressées et concernées ont à mettre au point des stratégies à long terme cohérentes pour une évolution dynamique de la gestion durable des forêts.

7. Actuellement, 149 pays, représentant 85 % des forêts mondiales, participent à neuf processus régionaux consacrés aux politiques forestières. Leurs objectifs communs reposent sur les principes relatifs aux forêts adoptés à Rio de Janeiro.

8. Ces processus régionaux², qui ont repris à leur compte le mandat politique défini à Rio et que sont venus renforcer les engagements pris à Johannesburg, donnent la priorité à des solutions démocratiques élaborées au sein des régions et associant au premier chef ceux qui dépendent pour leur subsistance des biens et services liés à la forêt.

B. Propriétaires de forêts familiales et de forêts communautaires – la capacité sociale et l'identité culturelle, éléments clefs de la mise en oeuvre d'une gestion durable des forêts

9. Les régimes de propriétés varient énormément selon les régions forestières du monde.

10. En Europe et aux États-Unis, plus de 60 % des forêts appartiennent à des familles qui les gèrent. En Australie, au Canada et au Costa Rica, on trouve aussi d'importantes zones forestières appartenant à des particuliers. L'Australie travaille actuellement sur l'utilisation des arbres en tant que solutions écologiques et, dans ce cadre, sur leur intégration dans le paysage agricole, ainsi que dans les espaces « boisés » traditionnels. Il existe également d'importantes ressources d'essences locales appartenant à des propriétaires privés qui les gèrent de façon dynamique et les exploitent durablement à des fins tant commerciales qu'écologiques.

11. Actuellement, au moins 22 % de l'ensemble des forêts tropicales sont officiellement administrées par des collectivités locales ou sont dans leur domaine privé, et ce pourcentage paraît devoir augmenter. La superficie des forêts tropicales que ces collectivités gèrent activement est environ deux fois celle des forêts tropicales à protection publique du monde³.

12. Les propriétaires de forêts familiales ont tout intérêt à adopter une approche équilibrée de la gestion durable des forêts, car ils savent que les générations à venir dépendront aussi des biens et services qu'on en tire. Le devoir de ces propriétaires d'entretenir les forêts familiales dans le long terme est profondément enraciné. Pour eux, la forêt est synonyme de toute une série de valeurs qu'ils ne veulent pas compromettre. Le lien entre les populations rurales et les forêts et leur gestion sous

ses formes multiples est très particulier. L'adoption d'un paysage sylvicole par les communautés peut inquiéter lors de l'abattage qui change fortement la classe d'âge. Les communautés accordent une valeur qui leur est propre à ces paysages et il importe donc de leur apprendre les cycles d'exploitation des forêts.

13. La transmission à leurs descendants de leur expérience en gestion des ressources naturelles a conduit les propriétaires de forêts familiales à constituer un trésor de connaissances concrètes et de savoir-faire qui n'a pas reçu la reconnaissance qu'il mérite de la part des responsables politiques et des décideurs. Or, grâce à leur travail quotidien sur les forêts, ces propriétaires sont dans une position unique pour apprendre et comprendre en permanence la dynamique complexe de leur gestion. Une approche de partenariats leur donnera donc accès aux réseaux régionaux, nationaux et internationaux et aux nouvelles technologies, ainsi qu'un appui scientifique, financier et politique pour leurs projets collectifs ou individuels.

14. Les propriétaires de forêts familiales et de forêts communautaires ont été les premiers à comprendre que le temps avait une valeur et une dimension différentes lorsqu'on compare les horizons de planification des communautés urbaines et ceux des communautés rurales dépendant de la forêt.

15. En général, il s'agit là d'un message difficile à faire passer dans notre société moderne de communication instantanée et de décisions subites. La durée moyenne du mandat politique qui est de trois à cinq ans n'est guère qu'un instant dans la vie d'une forêt ou des relations sociétales nées de la propriété familiale de forêts qui se développent sur plusieurs générations.

16. Les responsables politiques et les décideurs doivent donc, pour élaborer des politiques et des stratégies de développement durable des forêts, regarder au-delà des cycles ordinaires de planification. En contribuant à une approche et à une perspective globale et intergénérationnelle de la gestion durable des forêts, les propriétaires de forêts familiales peuvent apporter une contribution importante à la conception de la perspective à long terme nécessaire à ce type de gestion.

C. L'importance d'un régime foncier et de droits de propriété sûrs

17. Le paragraphe 40 de la note du Secrétariat (E/CN.18/AC.2/2003/2) – qui fournit des informations de base pour aider le Groupe spécial d'experts sur le financement et le transfert de technologies écologiquement rationnelles – dit que « L'acquisition de droits de propriété est souvent la première étape d'une utilisation durable des ressources ». Le respect des droits de propriété et du régime foncier est la base d'une gestion durable des forêts car, sans eux, il est impossible de susciter le sens des responsabilités ou l'intérêt pour une gestion des forêts qui répondent aux besoins actuels et futurs.

18. La propriété – celle des forêts familiales et des forêts communautaires – est créatrice de valeurs. L'octroi du droit de propriété à un grand nombre de personnes crée un ensemble de valeurs. Le droit d'un propriétaire d'utiliser et de gérer les multiples biens et services fournis par les forêts se traduit par un sentiment aigu de responsabilité pour la préservation de ce patrimoine naturel⁴.

III. Mise en oeuvre des propositions pratiques du Groupe intergouvernemental/ Forum intergouvernemental sur les forêts

A. Aspects sociaux et culturels des forêts

19. L'histoire et l'évolution de l'humanité ont, dès les premiers temps, été influencées par la nature et, surtout, par les forêts. Dans de nombreuses régions du monde, l'identité culturelle des hommes est fortement liée aux forêts.

20. Les conséquences sociales de la sylviculture familiale sont diverses et multiformes. Pour chacun des membres de la famille, les forêts dont elle est propriétaire, peuvent être un lieu de vie, un lieu de loisirs, une source autonome de nourriture et de bois de chauffage, une possibilité de partage de connaissances et d'attachement, une influence sur la résidence et l'emploi futur, ou encore une source de sécurité financière.

21. La propriété et la gestion des forêts familiales et communautaires est le fait d'un grand nombre de petits propriétaires grâce auxquels les bienfaits de la forêt sont largement distribués dans la société. La vaste répartition des responsabilités et des avantages renforce la stabilité du développement des sociétés.

22. La sécurité financière et les revenus fournis par les forêts ont permis le développement social des zones rurales et la constitution d'une base d'investissement, par exemple dans l'éducation, le développement des infrastructures ou des méthodes de production modernes. Les multiples produits et bienfaits tirés des forêts, ajoutés à la propriété familiale et communautaire, ont fourni une source diversifiée d'emplois et de revenus dans les zones rurales où les solutions de remplacement sont rares. Les sociétés rurales ont ainsi pu mieux s'adapter à l'évolution socioéconomique et maintenir leur viabilité sociale et culturelle, d'où une moindre pression démographique sur les zones urbaines.

23. L'évolution démographique et, en particulier, l'urbanisation galopante ont affaibli le lien entre les hommes et les forêts. En conséquence, l'idée et la compréhension que les sociétés urbaines ont des préoccupations et priorités des sociétés rurales, y compris des propriétaires de forêts familiales, sont souvent théoriques et simplistes.

24. Vu l'absence de données socioéconomiques fiables, on ne sait pas très bien dans quelle mesure la subsistance des propriétaires de forêts familiales dépend de la gestion durable de leurs forêts. Les activités de gestion, un élément naturel du concept de viabilité, sont souvent perçues par le monde urbain comme désuètes et nuisibles alors même que dans les campagnes, elles sont à la base du bien-être des propriétaires de forêts familiales et de forêts communautaires, mais aussi de leur identité culturelle.

25. La chasse et la gestion de la faune sauvage sont un bon exemple d'activité sociale et culturelle intimement liée aux forêts, aux zones rurales et à leurs habitants. Ces dernières décennies, les traditions de chasse n'ont plus été comprises comme auparavant, notamment du fait de l'urbanisation de plus en plus grande de la société. En Europe, 8 millions de chasseurs conservent une très vieille tradition. Les propriétaires de familles forestières chassent souvent avec l'ensemble des villageois dans des clubs et associations de chasse et mènent des activités variées, y compris

hors saison. La chasse maintient sa langue et sa terminologie propres, mais aussi valorise la vie car elle suscite davantage d'intérêt, de connaissances, d'inspiration et de motivation à l'égard de la gestion durable des forêts. C'est un élément fondamental de la gestion du gibier et du biotope ainsi que de la protection des espèces animales et végétales menacées.

26. Il devrait être évident que ceux qui possèdent et gèrent les forêts sont ceux-là même qui profitent directement de leur exploitation. Mais la société ne fait pas souvent la distinction entre forêt publique et forêt privée; elle a donc tendance à considérer que la fourniture de biens et de services non marchands est gratuite et normale. Il semble qu'à l'échelle de la planète, on pousse de plus en plus les propriétaires de forêts familiales à fournir, sans compensation ou presque, plus de services profitant à la société, ce dont se ressent la viabilité de leurs domaines forestiers.

Promouvoir la participation du public

27. Bien mise en place, la participation du public est un atout certain pour la gestion durable des forêts. Mais sans objectifs, limites ou responsabilités bien définis, elle peut facilement conduire à des situations anarchiques où tout le monde participe à tout sans que personne ne consente, en définitive, à assumer la responsabilité de la décision. En pareil cas, les propriétaires de forêts familiales se retrouvent chargés d'exécuter des décisions prises par d'autres. Et c'est là que le bât blesse. Cette situation influe négativement sur la viabilité et la pérennité de la propriété des forêts familiales.

28. La participation du public doit suivre des règles claires, convenues, et qui ne violent pas les droits de propriétaire de forêts familiales.

29. De nombreuses décisions prises par les pouvoirs publics, souvent sans consultation des principaux intéressés et sous la pression électorale des populations urbaines, ont des effets néfastes sur les propriétaires de forêts familiales. Cela dit, il est essentiel que ceux-ci, ainsi que d'autres acteurs dont la subsistance est liée à la vie rurale, comprennent les préoccupations des citoyens, comment ceux-ci voient la campagne et comment les responsables, au niveau central, succombent souvent aux pressions de groupes urbains, petits mais puissants, car ils y trouvent un intérêt politique.

30. La tâche première consiste à atténuer, par une action éducative, les effets négatifs des décisions sur l'occupation des sols prises à la ville par ceux qui veulent complaire à l'électorat urbain sans songer aux conséquences qu'elles ont sur la vie rurale et sur la zone de contact villes-campagnes.

31. Le concept de participation du public à la politique forestière renvoie à diverses formes de participation directe par laquelle des individus ou des groupes organisés échangent des informations, expriment leur opinion et exposent des intérêts, montrant ainsi qu'ils peuvent peser sur les décisions ou sur l'aboutissement de questions particulières. Dans ce domaine, la participation du public, volontaire, est un processus ouvert en ce qui concerne les intérêts. Elle peut s'ajouter aux dispositions légales, elle est équitable et transparente, elle s'appuie sur la bonne foi des participants et ne garantit ni ne prédétermine les résultats⁵.

32. Le public doit apporter sa contribution en respectant la primauté de la décision locale et régionale. La décision locale favorise une participation plus active et plus

diversifiée des acteurs les plus impliqués et les plus concernés. Leur expérience et leurs connaissances, bénéfiques au processus de décision, engagent véritablement les acteurs locaux.

33. Les mécanismes de participation du public peuvent, en principe, s'appliquer à tous les types de propriété forestière. Cette participation n'est possible qu'avec l'aval des propriétaires privés qui pourront, le cas échéant, prendre part à un processus participatif ou en engager un comme on vient de l'évoquer, au même titre que tout autre propriétaire ou acteur dans le secteur forestier. Il est cependant indiscutable que pour la participation, le contexte de la propriété privée diffère de celui des forêts publiques par la nature des difficultés posées et des possibilités offertes. Il faudra en tenir compte à l'occasion de la définition et de la mise en oeuvre d'un processus⁵.

34. Les associations de propriétaires forestiers privés bien représentatives sont l'instrument le plus indiqué pour définir les positions des membres et contribuer au dialogue au sein de la société. Il faut pour cela qu'elles renforcent leurs capacités pour organiser la participation du public, mais aussi que s'établissent des partenariats, des groupes de travail spécialisés, et autres. Il sera peut-être nécessaire, à cet égard, d'apporter à ces associations un appui institutionnel et technique, notamment dans les pays en transition où la propriété forestière privée fait ses premiers pas⁵.

B. Connaissances traditionnelles sur les forêts

35. Les propriétaires de forêts familiales sont les gardiens de connaissances sylvestres traditionnelles qui n'ont pas encore trouvé leur place dans la documentation et la recherche forestières. Cet outil précieux s'est développé et a été préservé de génération en génération depuis des siècles. S'il a survécu, c'est parce qu'il est resté le fondement du concept contemporain de gestion durable des forêts.

36. Il est possible, par diverses méthodes pratiques, de transformer en concepts modernes de gestion les connaissances traditionnelles sur les forêts et ainsi de les pérenniser.

37. L'expérience de l'Europe montre que le degré d'organisation des propriétaires a des effets positifs sur le renforcement de leurs capacités et sur les possibilités de formation qui s'offrent à eux. Au niveau local, les associations de propriétaires forestiers leur proposent des formations diverses qui leur permettent, dans la gestion quotidienne de leurs activités, de prendre des décisions judicieuses et responsables. L'Australie offre aussi des exemples d'intégration de ce type. L'important est la nécessité de faire connaître à la communauté locale « non forestière » le rôle de la foresterie pour sa contribution au milieu naturel et à la stabilité économique de la région.

38. Il faut noter que les connaissances traditionnelles sur les forêts sont souvent propres à un lieu donné ou à des conditions particulières. Elles bénéficient aux activités de gestion durable des forêts, mais sont aussi l'expression de valeurs culturelles et/ou historiques importantes qu'il importe de préserver dans la gestion, la planification et la conservation forestières.

C. Connaissance scientifique des forêts

39. On voit de mieux en mieux que, pour élaborer des stratégies forestières durables à long terme, il faut renforcer l'imbrication entre politique, science et pratique. Il est essentiel, à cet égard, que les propriétaires de forêts familiales, par leurs connaissances et leur savoir-faire, contribuent aux projets de recherche portant sur une ou plusieurs disciplines.

40. Il faut que les recherches sur la politique socioéconomique tiennent compte de la situation des propriétaires de forêts familiales, pour établir un lien direct avec eux et recueillir leurs appréciations pratiques sur les activités qui seront menées sur le terrain.

41. On dénombre déjà plusieurs exemples de création de centres de compétence qui associent le savoir du scientifique et celui de l'utilisateur final. Ce n'est que par la coopération étroite entre la science, la pratique et la politique que l'on pourra prendre des décisions réfléchies et sensées.

D. Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts

42. Les neuf processus régionaux sur la politique forestière² issus du Sommet Planète Terre (Rio, 1992), se consacrent à l'élaboration de critères et d'indicateurs pour la gestion durable des forêts reflétant la diversité des conditions culturelles, sociales, économiques et écologiques de chaque région.

43. En Europe, les propriétaires de forêts familiales prennent une part active aux discussions de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe qui a permis de convenir de critères et d'indicateurs pour la gestion durable des forêts dans la région paneuropéenne.

44. Les propriétaires de forêts familiales d'Europe ont été au nombre des fondateurs du Système de reconnaissance des certifications forestières (voir <www.pefc.org>). Depuis 1999, ils s'emploient à mettre en oeuvre les engagements de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe au moyen de cette certification qui s'appuie sur les critères et les indicateurs de gestion durable des forêts.

45. Dans le cadre du processus de la Conférence ministérielle, les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les représentants de la société civile ont suivi – et suivent – un processus d'initiation à leurs besoins, préoccupations et problèmes réciproques face à la gestion durable des forêts.

IV. Conclusion

46. L'exploitation forestière familiale, fondée sur la stabilité de la propriété forestière familiale et sur des connaissances accumulées depuis des générations, procure à la société les nombreux bienfaits de la gestion durable des forêts.

47. Les responsables politiques et les décideurs sont encouragés à traiter les propriétaires de forêts familiales en partenaires dans la mise en oeuvre de stratégies cohérentes pour la gestion durable des forêts.

48. On est de plus en plus conscient du fait que la gestion durable des forêts n'est pas viable si elle n'est pas intégrée dans une stratégie de développement durable plus large tenant compte des effets négatifs et positifs sur les forêts et sur leur exploitation.

49. Les propriétaires de forêts familiales sont résolus à recenser les grands problèmes afférents à la mise en oeuvre des volets sociaux et culturels de la gestion durable des forêts. Ils sont disposés à aider de leurs connaissances et de leur savoir-faire les efforts entrepris afin de les résoudre.

V. Mesures proposées aux responsables politiques et aux décideurs

50. Les gouvernements et les autorités régionales et locales sont invités à :

a) Respecter le droit à l'utilisation durable des ressources forestières et des méthodes traditionnelles pour tirer parti des multiples produits forestiers;

b) Considérer que l'exploitation forestière est une activité commerciale légitime et que les moyens humains et financiers mis en jeu par les propriétaires de forêts familiales doivent être accessibles ou que ceux-ci soient indemnisés s'ils sont privés de la ressource;

c) Faire davantage participer les organisations de forêts familiales à l'élaboration et à l'exécution des politiques relatives à la gestion durable des forêts;

d) Améliorer la coordination des politiques et programmes afin d'éviter des obligations contradictoires aux agents d'application;

e) Créer un climat propice et promouvoir la création d'organisations de propriétaires de forêts afin d'appuyer la participation de ceux-ci à la gestion durable des forêts;

f) Élaborer des processus de décision qui impliquent tous les principaux intéressés et privilégient les décisions locales et régionales;

g) Déterminer nettement les valeurs de la gestion durable des forêts dues à la stabilité de la propriété familiale et mieux y sensibiliser tous les secteurs de la société;

h) Prendre des initiatives de vulgarisation pour éclairer les citoyens et les ruraux sur les bienfaits sociétaux des forêts familiales;

i) Élaborer des programmes d'enseignement pour mieux faire comprendre aux communautés que les arbres sont une source de bénéfices commerciaux⁶;

j) Déterminer la valeur, pour la société, des avantages non marchands de la pérennité des forêts familiales;

k) Déterminer la valeur socioéconomique des activités de gestion fondamentales au bien-être et à l'identité culturelle des propriétaires de forêts familiales et de forêts communautaires (notamment la chasse, les produits forestiers non ligneux);

l) Créer un modèle de collecte des connaissances forestières traditionnelles et en tenir compte dans les décisions; évaluer la faisabilité des modèles de gestion de ces connaissances.

Notes

- ¹ Selon une estimation générale, il y aurait au monde 100 millions de propriétaires de forêts familiales, et quelque 200 à 400 millions de personnes vivraient en totalité ou en partie de leurs propriétés.
- ² Par exemple, le Processus d'Helsinki (devenu depuis Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe), le Processus de Montréal, le Processus de Tarapoto, celui de l'Organisation internationale des bois tropicaux, l'Initiative sur la zone aride d'Afrique, le Processus relatif à l'Afrique du Nord et au Proche-Orient, le Processus de l'Organisation africaine du bois et celui de L'epaterique.
- ³ À la réunion du Conseil de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) à Yokohama, au Japon, en novembre 2003, Yati Bun, a parlé au nom du Groupe consultatif de la société civile.
- ⁴ Centre pour la recherche forestière internationale, « Forest and people: Research that makes a difference » (La forêt et les hommes. La recherche qui fait la différence). En Afrique et en Asie, les villageois pratiquant la gestion concertée évolutive ont déclaré que cela leur avait permis de développer leur sens de la propriété des ressources forestières et leur avait permis de participer en confiance à des processus qui influeront positivement sur leur vie et leur environnement. (En gros, la gestion concertée évolutive consiste à mettre en place des processus et des dispositifs institutionnels qui favorisent la démocratie et la collaboration locales et offrent du temps et de l'espace pour une réflexion collective.)
- ⁵ Voir *Participation du public à la politique forestière en Europe et en Amérique du Nord*, rapport du Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières (OIT, Genève, 2000).
- ⁶ Ces bénéfices sont intergénérationnels et il y a un risque persistant que l'adoption, par la communauté, d'un aménagement sylvestre donne lieu à des mésententes lors de la réalisation de l'actif. Il faut à la fois encourager la plantation d'arbres et faire comprendre à la communauté les impératifs commerciaux de l'exploitation forestière.